



# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS «SEMAINE DU TRANSPORT PUBLIC»

CARS  
RÉGIONAUX

DORDOGNE

DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2020

## Article 1er : Organisation du Jeu

En tant qu'exploitant du réseau Cars Nouvelle-Aquitaine 24, CFTA Centre Ouest Périgueux, situé 19 rue Denis Papin 24000 Périgueux, SIRET 572 122 216 00185, établissement de la société CFTA Centre Ouest dont le siège social est situé Parc d'Entreprises Brive Ouest - Rue Jean Allary - BP 50545 - 19107 Brive cedex, SAS au capital de 219 800 Euros - SIRET 572 122 216 00219 - Code APE 4939 A - N° TVA Intracommunautaire FR63572122216, organise du mercredi 16 septembre au mardi 22 septembre 2020 inclus un jeu concours, ci-après le « Concours ». L'organisateur se réserve la possibilité de cesser, de suspendre, d'interrompre ou de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

## Article 2 : Les participants

Le jeu concours est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine dans la limite d'une participation par personne. Sont exclus de la participation au concours toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées etc.

## Article 3 : Le règlement

La participation au concours implique de répondre aux questions présentes sur le flyer à bord des véhicules et de compléter le bulletin d'inscription. Ce dernier doit être ensuite déposé dans les urnes mises à disposition dans les véhicules, renseigné des coordonnées complètes du participant : Nom, Prénom, Adresse e-mail, Numéro de téléphone fixe ou portable, Adresse postale.

Tout bulletin pour lequel les coordonnées demandées seront erronées, illisibles ou manquantes sera considéré comme nul.

Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme que le bulletin de participation est exclue.

Les bulletins de participation devront être transmis entre le mercredi 16 septembre (0h00) au mardi 22 septembre 2020 (23h59). Aucune participation ne sera acceptée après cette date.

## Article 4 : Désignation des gagnants

CFTA Centre Ouest Périgueux tirera au sort 5 gagnants parmi les participants.

L'annonce des résultats se déroulera en octobre 2020.

Toute participation contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement sera considérée comme nulle et entraînera la désignation du participant suivant ayant été tiré au sort.

## Article 5 : Les lots

Les lots mis en jeu sont 1 Trotinette électrique, 5 Cartes 10 voyages, 1 PassVisitPérigord et 3 Billets d'entrée Lascaux IV. Les gagnants seront tirés au sort selon les modalités définies à l'article 4. Les gagnants seront contactés par mail ou sur le numéro de téléphone indiqué lors de leur participation sous réserve de sa validité. Les gagnants injoignables, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. L'organisateur n'est en aucun cas responsable de la perte éventuelle de la notification au gagnant ou si cette notification a été interceptée ou non reçue par un gagnant potentiel pour quelque raison que ce soit.



# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS «SEMAINE DU TRANSPORT PUBLIC»

CARS  
RÉGIONAUX

DORDOGNE

DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2020

Les lots sont quérables à l'adresse suivante :  
CFTA Centre Ouest Périgueux  
19 rue Denis Papin  
24000 Périgueux

Les gagnants devront se présenter avec une pièce d'identité et signer l'acceptation du présent règlement.

En cas de non réclamation du lot dans les 15 jours, le lot sera définitivement perdu. Tout lot non retiré ne pourra être réclamé.

Le lot ne peut être remplacé ou échangé contre une valeur ou faire l'objet d'un remboursement.

CFTA Centre Ouest Périgueux se réserve la possibilité de remplacer le lot par un produit d'une valeur supérieure ou égale en cas d'indisponibilité du lot, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

L'organisateur, sa maison mère, ses filiales, sociétés affiliées et distributeurs, ainsi que ses prestataires ne sauraient être tenus pour responsables des dommages, pertes ou blessures résultant de l'acceptation ou de l'utilisation/de la mauvaise utilisation des lots. L'ensemble des inscriptions sont la propriété exclusive de l'organisateur et aucune d'elles ne sera restituée. A défaut de retrait, les lots restent acquis à l'entreprise organisatrice.

Si les conditions mentionnées dans le présent règlement pour le retrait des lots ne sont pas satisfaisantes le lot restera également acquis à l'entreprise organisatrice.

**Article 6 :** Les mineurs sont autorisés à participer, à condition qu'ils aient préalablement obtenu d'un de leurs parents (père ou mère ou de la personne exerçant l'autorité parentale) l'autorisation de le faire. Le fait de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation préalable.

Pour le gagnant, cet accord sera manifesté par une autorisation écrite selon le modèle joint en annexe et remise à l'organisateur au plus tard le jour de la remise des lots.

Tout défaut d'autorisation par écrit entraîne l'exclusion du concours.

## **Article 7 : Litiges**

La participation au jeu implique l'accord du présent règlement. Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte après la clôture du Jeu, soit le 22 septembre 2020 à 23h59.



# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS «SEMAINE DU TRANSPORT PUBLIC»

CARS  
RÉGIONAUX

DORDOGNE

DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2020

Tout litige né à l'occasion du concours sera soumis aux tribunaux territorialement compétents.

## Article 8 : Données nominatives

Le traitement de votre participation nécessite la collecte et l'utilisation d'information vous concernant. CFTA Centre Ouest Périgueux se conforme au Règlement Général des Données Personnelles.

Qui est responsable de cette utilisation ?

CFTA Centre Ouest Périgueux - 19 rue Denis Papin 24000 Périgueux.

Quelles informations sont collectées ?

Nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique sont collectées pour participer au jeu concours.

Qui utilisent ces informations et à quoi vont-elles nous servir ?

Seuls les collaborateurs de CFTA Centre Ouest Périgueux ont accès à vos informations. Elles nous permettent de vous inscrire au présent jeu concours. Elles ne sont pas utilisées pour autre chose.

Avons-nous le droit d'utiliser ces informations ?

Si les usagers ont donné leur consentement, CFTA Centre Ouest Périgueux, dans le cadre de l'exécution du jeu concours, peut légitimement les contacter.

Où sont stockées vos informations et combien de temps sont-elles conservées ?

Les informations fournies seront stockées dans les locaux de CFTA Centre Ouest Périgueux. La durée de conservation de vos informations personnelles est équivalente à la durée du présent jeu concours, soit jusqu'au 31/10/2020. Les données personnelles sont ensuite effacées. Les données personnelles ne sont pas transmises à une autre organisation. Aucune information personnelle de l'utilisateur n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers.

Quels sont vos droits ?

Conformément au Règlement Général des Données Personnelles et aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi du 6 août 2004, vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation de l'utilisation de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos informations dans ce dispositif, vous pouvez contacter par courrier : CFTA Centre Ouest Périgueux - 19 rue Denis Papin 24000 Périgueux ou par mail : [cfta.perigueux@transdev.com](mailto:cfta.perigueux@transdev.com).



# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS «SEMAINE DU TRANSPORT PUBLIC»

CARS  
RÉGIONAUX

DORDOGNE

DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2020

Lors de votre demande, nous vous remercions de joindre la copie d'une pièce d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectées ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

**Article 9 :** Le présent règlement peut être modifié par la société organisatrice, CFTA Centre Ouest Périgueux, dans l'intérêt du concours et notamment si les dates de remise des documents des candidats, du dépouillement et du jury l'exigeaient.

**Article 10 :** Le règlement de ce concours et ses attendus comme tout litige qui pourrait advenir sont subordonnés juridiquement à la loi française et à la compétence de ses tribunaux.

### Article 11 : Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit.

L'organisateur et ses partenaires ne sont pas responsables des erreurs typographiques pouvant survenir lors de l'impression de ce Règlement officiel, de l'administration de la désignation des gagnants ou de l'annonce des gagnants des prix.

L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'impossibilité de contacter le gagnant.

### Modèle d'autorisation de participation au concours à un enfant mineur :

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

agissant en ma qualité de :

Père

Mère

Responsable légal

et après avoir pris connaissance du règlement que j'accepte / autorise

Nom : ..... Prénom : .....

né(e) le ...../...../.....

à participer au jeu concours Semaine du Transport Public du 16 au 22 septembre 2020 ainsi qu'à recevoir son lot s'il est gagnant.

J'autorise la société CFTA Centre Ouest Périgueux à utiliser son nom, prénom dans toute manifestation promotionnelle liée à ce présent jeu.

Date, lieu et signature